

REPUBLICQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON****Délibération n°12/2021**Nomenclature ACTE :
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Christian FOURNET, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.**Pouvoir** : Emilie BERGONHE à Philippe PERCHE**Secrétaire de séance** : Aurélie GILBERT**Date de la convocation** :
24 mars 2021**Date d'affichage** :**APPROBATION D'UN DEVIS POUR LE CIMETIERE****Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :**

Madame le Maire présente à l'assemblée un devis des Pompes Funèbres Boiteux de Saint-Laure (63350) pour une gravure sur plaque au cimetière de Clerlande sur la concession BRESSON en mémoire de défunts exhumés et transférés par erreur par la commune à l'ossuaire de Hérisson.

Le montant de ce devis s'élève à 645,00 € HT soit 774,00 € TTC.

Reconnaissant la faute de la commune sur cette affaire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis des Pompes Funèbres Boiteux en réparation aux dommages subis par la famille.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 8 avril 2021
Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

